



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS A1 / A2 / A

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger (maximum 125 cm³ pour la catégorie A1).

Etre capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Toute personne voulant se former à la conduite d'une motocyclette.

Catégorie permis	Type de 2 ou 3 roues	Conditions d'inscription	Conditions d'obtention du permis
Permis A1	125 cm ³ au maximum	Avoir au minimum 16 ans, Posséder l'ASSR 1 OU 2 ou l'ASR, Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC Epreuve CIR
	2 roues < 11kW		
	3 roues < 15 kW		
Permis A2	2 roues < 35 kW	Avoir au minimum 18 ans, Posséder l'ASSR 1 OU 2 ou l'ASR, Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC Epreuve CIR
	3 roues < 15 kW		

HC : le plateau ou épreuve hors circulation (HC)

CIR : épreuve en circulation.

Bon à savoir :

- si vous possédez le permis A2 depuis 2 ans, il est possible de passer le permis A dès 20 ans
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, les **titulaires du permis B peuvent obtenir le permis A1** après une **formation de 7 h** comprenant 2 h de théorie, 2 h de pratique sur plateau et 3 h de conduite en circulation réelle.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) ou du titre professionnel et de la MENTION DEUX ROUES.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.



- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives

Leçons pratiques pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME cf PJ détails des compétences REMC /MATRICE GDE

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation du permis A1 A2 A, construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC) et la matrice GDE

1 MAÎTRISER LE MANIEMENT DE LA MOTO À VITESSE RÉDUITE...		
Compétences ☐ non abordées ☐ abordées ☒ traitées ☒ assimilées		
a Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.	01	☐
b Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.	02	☐
c Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)	03	☐
d Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.	04	☐
e Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.	05	☐
f Monter et rétrograder les rapports de vitesse.	06	☐
g Maîtriser la réalisation d'un freinage	07	☐
h Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.	08	☐
i Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).	09	☐
j Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).	10	☐
k Maîtriser les techniques d'inclinaison.	11	☐
l Réaliser un freinage d'urgence.	12	☐

2 APPRÉHENDER LA ROUTE...		
Compétences ☐ non abordées ☐ abordées ☒ traitées ☒ assimilées		
a Connaître et respecter les règles de circulation.	13	☐
b Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).	14	☐
c Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	15	☐
d Adapter l'allure aux situations.	16	☐
e Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.	17	☐
f Tourner à droite et à gauche.	18	☐
g Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	19	☐
h Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	20	☐



3 CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES...

Compétences		☐ non abordées	☐ abordées	☒ traitées	☐ assimilées
a	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.				
b	Croiser, dépasser et être dépassé.				
c	Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.				
d	Communiquer avec les autres usagers.				
e	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.				
f	Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.				
g	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.				
h	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.				
i	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.				
j	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.				
k	Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.				

4 PRATIQUER UNE CONDUITE...

Compétences		☐ non abordées	☐ abordées	☒ traitées	☐ assimilées
a	Suivre un itinéraire de manière autonome.				
b	Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.				
c	Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclistes et les recommandations à appliquer.				
d	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.				
e	Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).				
f	Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.				
g	Pratiquer l'éco-conduite.				

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'auto-école

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale : 20 h de formation pratique
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne.



PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PASSAGE DE LA CATÉGORIE A2 DU PERMIS DE CONDUIRE À LA CATÉGORIE A

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « postpermis » et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1. — Théorie (durée : 2 heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.

Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

Accidentalité, vitesse, détectabilité :

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.



AUTO-ECOLE *Milleliri*

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

Les sanctions.

Séquence 2. — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;



- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation

(durée : 3 heures)

(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur pren(nent) place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;

Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).



PROGRAMME DE FORMATION DE SEPT HEURES POUR LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5E PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- du respect de la règle ;
- de la prise d'information et de la communication ;
- de la prise de conscience des risques ;
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...) ;
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Module théorique (deux heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
 - conduire sous la pluie ;
 - circuler de nuit ;
 - anticiper et détecter les dangers ;
- de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ;
- de savoir se rendre détectable ;
- d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues :
 - connaître les risques concernant l'adhérence : goudron, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
 - connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Module hors circulation (deux heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- démarrer et s'arrêter ;
- position de conduite ;
- équilibre et répartition du poids du corps ;
- monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;



- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) — importance du regard ;
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
- avec et sans passager ;
- en ligne droite et en virage.

Module en circulation (trois heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations — respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- négocier un virage.